



-République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Sélection d'un consultant individuel pour la mise en conformité environnementale et sociale des Projets (AIBD-Mbour-Thiès et la route des Niayes) et mise en place d'un système de management environnementale au sein de l'Ageroute

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « Le Soleil » du 22 décembre 2017.
2. L'Agence des Travaux et de gestion des routes (AGEROUTE-Sénégal) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer les projets d'élargissement et d'aménagement de la route des Niayes et de construction de l'autoroute AIBD-Mbour-Thiès, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) pour le recrutement d'un consultant individuel chargé d'assister l'AGEROUTE dans la mise en conformité environnementale et sociale par rapport aux normes de la MIGA desdits projets et la mise en place d'un système de management environnemental à l'AGEROUTE.
3. Les services comprennent une assistance à l'AGEROUTE dans la mise en conformité environnementale et sociale par rapport aux normes de la MIGA des projets d'élargissement et d'aménagement de la route des Niayes et de construction de l'autoroute AIBD-MBOUR-THIES et à la mise en place de systèmes de management environnemental dans ces dits projets et au sein de l'AGEROUTE.

Pour ce faire, il devra spécifiquement :

- procéder à l'analyse des écarts par rapport aux normes de la MIGA dans la gestion environnementale et sociale de ces projets ;
- proposer un plan de mise en conformité de ces deux projets ;
- présenter la situation de référence du management environnemental des deux projets et de l'AGEROUTE ;
- Elaborer un plan d'action pour la mise en place de systèmes de management environnemental au sein de ces projets et de l'AGEROUTE ;
- proposer un plan de renforcement des capacités de l'AGEROUTE et des entreprises intervenant sur ces deux chantiers.

Le Consultant devra travailler en étroite collaboration les entreprises, les Missions de contrôle, les unités de gestion des projets et l'ensemble des services de l'AGEROUTE.

La durée de la mission sera de douze (12) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, les qualifications générales, les justificatifs de formation et d'expériences annoncés dans le dossier de candidature). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages.
5. A la suite de l'évaluation des dossiers de candidatures, le candidat classé premier sera le seul invité à négocier le contrat sur la base d'une proposition technique et financière. Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-dessous :
 - a) avoir un diplôme de Bac+5 en sciences de l'environnement ou équivalent ; **noté sur 5 points**
 - b) avoir au moins quinze (15) ans d'expérience dans le domaine de la gestion de l'environnement ; **noté sur 10 points**
 - c) avoir conduit deux (02) missions similaires d'audit ou de mise en conformité de projets par rapport aux normes de IFC/MIGA ; **noté sur 20 points**
 - d) avoir conduit deux (2) missions de mise en place de plans de systèmes de management environnemental ; **noté sur 30 points**
 - e) avoir des références solides dans les évaluations environnementales de projets suivant les normes de IFC/MIGA (5 points par projets pertinent) ; **noté sur 20 points**
 - f) une bonne connaissance des procédures de réinstallation et de gestion des plaintes suivant les normes de IFC/MIGA (5 points par projets pertinent) ; **noté sur 10 points**
 - g) une expérience significative des procédures du groupe de la Banque Mondiale en Afrique francophone (2,5 points par projet pertinent) ; **noté sur 05 points**
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de **09 H 00 à 17 H 00** :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann Résidence, BP : 25 242 Dakar-Fann, Tel: (+221) 33 869 07 51 - Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn rndour@ageroute.sn bngom@ageroute.sn.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **07 Août 2018 à 11 heures 30 minutes précises** (heure locale) et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de consultants pour la mise en conformité environnementale et sociale des projets garantis par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et la mise en place d'un système de management environnemental à l'AGEROUTE** ».

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE